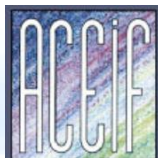




# Plan Local d'Urbanisme intercommunal

## Communauté de Communes de la Haute Comté



Extrait du Rapport de Présentation  
"Les Enjeux pour Demain"





### 3. LES ENJEUX POUR DEMAIN

---

Ainsi, la synthèse du travail mené dans les commissions de travail traduit cinq grands enjeux, que l'on peut considérer comme des piliers :

#### 3.1. Enjeu #1 : Renforcer l'attractivité du territoire de la Haute Comté, le rendre plus attractif

##### *Lier plus fortement les fleurons industriels au territoire*

L'histoire industrielle de la Haute Comté reste encore très marquée localement. Les périodes de crise, les fermetures successives d'entreprises, laissent aujourd'hui encore de nombreuses traces dans la vie locale et le paysage. Néanmoins, la stratégie économique du territoire repose encore sur la présence d'un tissu d'entreprises, dont plusieurs ont une notoriété internationale. Certaines entreprises ont un double intérêt pour le territoire par le nombre d'emplois qu'elles procurent, stabilisés aujourd'hui, mais également par leur rôle de vitrine aussi bien économique pour la filière dans lesquelles elles sont inscrites que touristique pour les produits qu'elles valorisent. Il est important de pouvoir s'appuyer sur ces dynamiques. Pour cela, elles doivent se développer et prospérer dans un environnement de qualité, attractif. Elles doivent être les premières ambassadrices de la Haute Comté.

L'attractivité économique de la Haute Comté, doit, dans les années à venir s'appuyer pleinement sur la dynamique de ces entreprises. Il s'agira donc :

- Renforcer, l'implication des entreprises locales dans le cadre d'un espace de rencontre de chefs d'entreprises pour qu'elles véhiculent une image attractive « Vitrine de la Haute Comté », et accompagnent les entreprises qui viennent s'installer.

- Assurer une qualité d'accompagnement aux projets de développement de ces entreprises en lien avec l'ensemble des partenaires économiques.
- Mettre en avant les savoirs faire d'hier, à perpétuer et les métiers de demain à développer dans ces entreprises afin d'organiser les conditions répondre à leurs besoins d'emplois.
- Créer des temps forts liant ces savoirs faire et animation du territoire.

##### *Affirmer en complément, une vocation d'accueil de petites et très petites entreprises*

Compte tenu des difficultés à créer de l'emploi dans les entreprises existantes, la Communauté de Communes pourrait mener une réelle politique d'accueil et d'installation de micro activités. L'attrait économique de la Haute Comté, doit, dans les années à venir, porter sur le maintien de ses fleurons, mais surtout s'appuyer sur sa capacité à attirer de nouveaux actifs résidents. Pour cela, elle devra :

- Organiser et adapter localement le dispositif « Accompagnement des porteurs de projets », pour s'en servir comme levier pour le territoire, dont la dynamique repose certes sur son tissu de grosses entreprises, mais également sur ses petites et très petites entreprises.
- Affirmer sa capacité à capter, attirer de nouveaux actifs résidents, donc à leur proposer des conditions d'accueil adaptées et des potentialités en termes de création, de reprises d'activités, notamment, dans les domaines porteurs du territoire.



- Organiser les conditions pour le faire : communication (intéresser, se faire connaître, se distinguer des autres territoires...), proposer un environnement favorable (vendre la qualité du territoire et de son espace de vie...), faciliter l'installation dans le territoire (assurer l'accueil des porteurs de projets leur accompagnement...).
- Affirmer la vocation des zones d'activités de qualité et bien équipée, dans le réseau des zones des Vosges Sâonoises, créer un lieu ressources complémentaire à l'hôtel d'entreprises, du type « pépinière », recenser l'offre d'ateliers et locaux adaptés, s'appuyer sur le « Fab Lab », assurer la connexion au très haut débit.

### *Construire un véritable projet touristique et culturel*

C'est surtout dans le domaine touristique et culturel, que le territoire doit trouver une dimension supérieure. La notoriété des sites phares locaux (verrerie, réseau de distilleries...) où proches (Stations thermales...), offre une réelle opportunité pour le territoire. Aujourd'hui, le territoire recense deux à trois des sites les plus visités de Haute-Saône, sans en tirer réellement de bénéfice. C'est sur ses éléments, mais aussi sur l'offre locale complémentaire (écomusée, patrimoine, canal, la petite cité de caractère, le conservatoire du meuble, le parc animalier, les sites industriels...), sur les richesses naturelles et paysagères du territoire, qu'une politique touristique doit s'affirmer. De premières avancées ont eu lieu, il faut s'appuyer dessus pour aller plus loin, mais elles sont encore mal perçues.

L'ambition demeure importante, avec pour objectif de maintenir, voire d'augmenter les fréquentations, de faire venir des touristes venant de plus loin tout et tenter de les garder plus longtemps sur le territoire. Le pari est là, mais il impose encore un temps de réflexion sur le sens à

donner à l'action de demain. Pour cela, le positionnement dans l'offre de produits à développer à l'échelle des « Vosges du Sud » est primordial.

Cela nécessitera de produire, en lien avec les sites phares, une programmation touristique et culturelle basée la découverte des produits et savoirs faire reconnus, de notoriété, sur des événementiels à construire autour de fils conducteurs à définir (cerise, verrerie, chaise, broderie...). Dans ce sens, l'organisation de temps forts, d'événements plus populaires, peut se faire en mobilisant les initiatives locales... Pour cela, il faudra s'appuyer sur une réelle ingénierie et réfléchir à la création d'un lieu de diffusion d'échelle communautaire.

La création d'un plan d'eau, d'une base de loisirs dans une ballastière pourrait également être envisagée, comme élément d'attractivité complémentaire,...

### *Conforter l'attractivité résidentielle*

Les perspectives démographiques à l'échelle de la Haute Comté montrent que les difficultés pour enrayer le déclin démographique seront encore prégnantes dans les années à venir. Cependant, l'ambition de maintenir le niveau de population actuelle trouvera un écho favorable si l'attractivité du territoire permet aux habitants d'y vivre bien et d'y travailler et incite de nouveaux ménages à venir s'y installer. Par conséquent, si l'accueil de nouveaux ménages sera somme toute limité, les besoins de logements nécessaires pour maintenir la population en place vont se poursuivre encore quelques années. Dans ce sens, la Communauté de communes peut devenir acteur et accompagner cette dynamique autour de la qualité résidentielle, en organisant les conditions pour préserver la qualité des centres villages et autres centres bourgs et en adaptant l'offre d'habitat aux évolutions des besoins de la population en lien avec l'offre d'équipements et



services qui va avec. La Haute Comté doit devenir un territoire qui offre un cadre de vie de qualité et des services adaptés et organisés pour être proches de la population et pas seulement un territoire qui subit les effets négatifs du déclin, tels que connus ces dernières années,...

C'est sur ces bases de territoire attractif et de qualité que la Communauté de Communes organisera sa communication de demain. Celle-ci devra être construite autour d'une image valorisée et dynamique, indispensable pour présenter et vendre un territoire attractif, une qualité de vie et proposant un maillage de l'offre de service adapté aux besoins de ses habitants.



### 3.2. Enjeu #2 : Mobiliser et valoriser les ressources locales

Dans un contexte économique fragile, l'action en faveur du maintien et du développement d'activités et d'emplois reste une préoccupation importante. Pour cela, il faudra à la fois :

#### *Répondre aux besoins d'emplois locaux et de formation de demain*

L'histoire économique de ce territoire témoigne de la capacité des habitants à inventer, innover, s'adapter en permanence pour faire face aux évolutions de leurs temps. Aujourd'hui, il faut assurer le maintien des richesses de savoir-faire des entreprises mais aussi des nombreuses activités, qui se sont développées pour répondre aux besoins des habitants. Le territoire doit mesurer sa capacité à consolider ses ressources locales pour une plus grande qualité de services. Pour cela, il sera nécessaire de :

- Anticiper les besoins des entreprises pour garantir leur pérennisation (Investissement, développement, compétences, formation, apprentissage).
- Connaître leurs besoins de compétences et savoir-faire pour les années à venir (cadre gestion prévisionnelle des emplois et compétences).
- Mesurer la capacité à consolider les ressources locales pour une plus grande qualité de services, dans les domaines de l'animation en faveur de l'enfance, des jeunes, des personnes âgées, de la vie éducative, associative, sociale,...
- Proposer les conditions de développement des niches d'emplois potentielles du territoire, notamment dans les domaines du tourisme, de l'économie sociale et solidaire, de l'agri ruralité, du développement durable, à proposer aux actifs locaux et extérieurs.

- Assurer la professionnalisation des salariés, traiter les besoins de recrutement, de transmission/reprise des entreprises, sensibiliser les jeunes, les femmes... aux métiers de services et de les inciter à se former.
- Mener une action pour anticiper les besoins de transmission / reprise des entreprises dont le dirigeant est proche de la retraite.
- Mettre à la disposition de jeunes du territoire des moyens de se former sur place afin d'enrayer la fuite des jeunes bacheliers hors du territoire, devenus captifs de villes universitaires proches (Belfort, Besançon, Nancy,...) et qui ne reviennent plus dans leur village natal après leurs études.
- Anticiper les besoins de formations spécifiques, en appui avec les Maisons Familiales et Rurales et les organismes de formation et organiser les conditions pour les réaliser localement.

#### *Valoriser et dynamiser les ressources locales au profit du territoire*

La valorisation du territoire passe par l'incitation de l'ensemble des acteurs à unir leurs efforts pour tirer le meilleur parti de leurs ressources et productions. Le territoire doit :

- Renforcer une dynamique commerciale et artisanale dont le rayonnement devra dépasser les bourgs centres et interférer sur le territoire, dans le cadre de processus d'animations groupées, du type OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services). La valorisation de la foire de Saint-Loup-sur-Semouse et des marchés locaux doivent aussi contribuer à l'attractivité du



territoire, ainsi que le maintien du réseau d'ambulants garants de la proximité.

- Soutenir les activités agricoles en assurant l'installation de jeunes et en valorisant les produits locaux, tant localement que dans les filières départementales, en les intégrant dans les produits touristiques, notamment.
- S'appuyer sur le patrimoine forestier de la Haute Comté, atout fort au niveau paysager et touristique (randonnée) mais mal exploité au niveau économique (filiale bois).
- Soutenir les actions relevant de la filière bois en assurant l'installation de jeunes et en cherchant une meilleure valorisation des produits issus de la forêt, développant la filière bois énergie et assurant une meilleure valorisation touristique de cette richesse.
- S'impliquer dans une stratégie touristique et culturelle par la construction de véritables « produits », à concevoir localement et en appui avec les autres territoires des Vosges du Sud et des 2 Parcs Naturels Régionaux. Les touristes ne doivent pas seulement visiter le territoire, mais ils doivent y séjourner, une ou plusieurs nuits. Pour cela, il faudra professionnaliser les prestataires du tourisme pour qu'ils intègrent les produits touristiques, valoriser les initiatives locales (randonnées pédestres, cyclistes, équestres, pêche, tourisme fluvial...) et s'appuyer sur les atouts locaux (voies vertes, réseau de sentiers de randonnée, forêts, parc animalier, patrimoine, produits du terroir. Les deux sites d'accueil et d'animation communautaires (Vergers de Fontenois-la-Ville et les Chalets du Lac à Passavant-la-Rochère) devront inscrire leurs actions dans ce sens. Il s'agira également d'inciter, le développement de l'hébergement et notamment du type résidence hôtelière permettant un accueil de groupes notamment, en complément

d'une offre plus rurale de gîtes et chambres d'hôtes,... Le tourisme et la culture doivent être appréhendés à l'avenir, comme des secteurs économiques organisés pour capter et retenir un public à mieux cibler et faire bénéficier des retombées économiques au territoire,...

- Mettre en valeur la culture identitaire locale comme le patrimoine lié aux arts verriers, le tourisme fluvial sur le canal et la culture de la cerise, en encourageant le tourisme vert de week-end, et en essayant de l'étendre aux vacanciers longue durée et aux étrangers de passage vers la Méditerranée.
- Imaginer une forme de manifestation locale fédératrice de la population locale et des visiteurs autour d'un thème ou d'un patrimoine particulier emblématique pour remédier à la carence de programme culturel « hors les murs ». L'objectif est d'offrir à la CCHC une identité territoriale sur laquelle baser des festivités locales afin de fédérer la population et améliorer l'offre culturelle défaillante aujourd'hui.

Pour y arriver, les pratiques locales doivent évoluer. La Communauté de Communes de la Haute Comté doit être un creuset en matière d'accueil, d'accompagnement, d'animation, d'organisation d'une dynamique sur les questions de l'animation, de la création, de la transmission reprise, du développement, de l'innovation.



### 3.3. Enjeu #3 : Assurer un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire

La Haute Comté tente jusqu'alors de traiter les effets négatifs du déclin démographique, du délaissement de ses centres bourgs et villages, qui traduisent un certain pessimisme. Les communes et la Communauté de Communes doivent avoir un rôle important dans la gestion équilibrée et durable du territoire. De nombreux outils et procédures existent, fonctionnent.

Dans le contexte actuel, les objectifs du Grenelle de l'Environnement trouvent déjà un premier niveau de déclinaison à l'échelle du Contrat de Pays, du Plan Climat Énergie, portés par le Pays des Vosges Saônoises. La Communauté de Communes se doit d'être au cœur de la réflexion sur le devenir de son territoire.

Par conséquent, elle doit poser ses conditions pour affirmer une meilleure application locale de ses objectifs à plusieurs niveaux :

#### *Faire de l'urbanisme et l'habitat, les domaines incontournables de l'ambition d'un territoire de qualité et durable*

Les communes, pour une majorité d'entre elles, disposent de documents d'urbanisme, mais ceux-ci ne permettent pas toujours d'assurer une valorisation de leur territoire et le développement d'opérations de qualité. Le développement en périphérie du centre bourg ou village s'est souvent fait au détriment des tissus anciens qui leur donnent aujourd'hui une image négative. Pour limiter de perpétuer les effets du développement passé, les communes peuvent renforcer certaines prérogatives, en matière d'urbanisation et d'habitat pour une plus grande valorisation à travers :

- La préservation de l'organisation générale du paysage de la Haute Comté.

- Le maintien du caractère et de l'identité paysagère propre à chaque typologie de village.
- La valorisation des centres et des entrées de bourgs et l'affirmation de la qualité villageoise.
- L'application d'orientations en matière d'aménagement durable des zones d'habitat de qualité (forme et type d'habitat, notamment locatif), en priorisant en neuf, les dents creuses mais surtout le traitement du bâti délaissé et la récupération des logements vacants.
- L'intensification du processus de modernisation du parc ancien, plus adapté aux normes d'habiter actuelles tant social que privé, de la rénovation thermique de l'habitat et du bâti et du recours aux énergies renouvelables.
- Le développement de réponses innovantes et adaptée à l'évolution des besoins.
- L'intégration des formes pavillonnaires nouvelles en continuité du village, avec une trame viaire s'adaptant au terrain et permettant des connexions aisées au village, y compris piétonnes, avec un règlement imposant des principes d'implantation des maisons dialoguant avec l'espace public, harmonisant le traitement des clôtures et des végétaux,...
- La limitation du phénomène d'étalement urbain qui peut nuire à la qualité des silhouettes urbaines et des entrées de villages si l'étirement est trop long, et surtout qui génère une consommation d'espaces naturels et agricoles.
- La mise en valeur des caractéristiques de l'architecture locale, la sauvegarde du patrimoine architectural remarquable ou classé autant que du petit patrimoine vernaculaire, et la valorisation des spécificités architecturales territoriales comme l'emploi du grès par exemple.





- La préservation du patrimoine lié à l'eau qui est imprégné dans le tissu urbain des villages (lavoirs, fontaines, pont tournant de Selles notamment).
- Les besoins d'adaptation et de développement des services et équipements répondant aux besoins de la population et qui ne sont pas négligeables.
- La valorisation des sites touristiques.
- La protection des zones agricoles et forestières, la préservation des milieux naturels (dont les zones humides).
- La possibilité de réaliser des liaisons douces (voie verte, pistes cyclables,...).

En synthèse, il s'agit de réagir selon cette dynamique :

1. Besoin de redorer et redynamiser les centres-bourgs vétustes et en désuétude
2. Limitation de l'étalement urbain
3. Réduction des zones de développement urbain
4. Fléchage vers le réinvestissement des centres-bourgs pour leur redonner une aménité

Il s'agit aussi d'anticiper et de faire prendre en compte les attentes locales dans le futur SCoT. Cela impose également de réfléchir à l'organisation d'un maillage de l'offre de commerces et services à l'échelle de la Haute Comté. La qualité se mesure aussi dans la capacité à proposer une offre de proximité à tous les habitants, en tout point du territoire et non plus à la maintenir éparpillée.

### *Assurer une préservation des milieux naturels, des paysages et de la biodiversité, garant de la richesse identitaire du territoire*

La CCHC bénéficie de patrimoines paysager, naturel et culturel remarquables. Le territoire présente des éléments patrimoniaux, tant dans le domaine naturel (milieux humides, forestiers et prairiaux, continuité et fonctionnalité écologiques, espèces rares et menacées), que culturel (savoir-faire liés au verre, au bois, à la distillerie), architectural (édifices remarquables, petite cité comtoise de caractère) ou paysager. Le paysage du territoire s'est façonné depuis de nombreuses années avec un patrimoine commun, des espaces naturels et agricoles : les forêts, les vallées alluviales, les rivières, les prairies agricoles et les vergers. Ces dernières années, on a constaté une modification des pratiques qui se traduit au niveau paysager par :

- Une fermeture des paysages et des prairies permanentes en bordure de rivières par un développement des surfaces boisées.
- Une disparition des éléments végétaux (haies et arbres isolés) des espaces agricoles de plaine par la modernisation des pratiques.
- Un enrichissement des bois (voire un enrésinement) et des espaces de vergers.
- Une fragilisation des zones humides.
- Une diminution de la présence d'éléments végétaux dans les bourgs : bande enherbée, fossé, arbres d'alignements,...

Ce patrimoine constitue des éléments structurants de la qualité des paysages. Leur valorisation est un enjeu fort pour le territoire afin de maintenir la qualité paysagère et l'attractivité de la Haute Comté.



### *Assurer une gestion équilibrée des rivières et garantir la qualité de l'eau*

Le territoire de la Haute Comté est largement marqué par la présence de l'eau. Le réseau hydrographique est relativement bien développé sur l'ensemble du périmètre intercommunal et de nombreuses communes se trouvent irriguées par au moins une rivière ou un ruisseau. Territoire au fil de l'eau, la Haute Comté présente un visage résolument parcouru par de nombreux cours d'eau. Un réseau hydrographique dense structure le paysage : grande vallée alluviale au sud (Lanterne) et vallons encaissés au niveau des reliefs du nord. Les rivières sont assez exceptionnelles, assez bien conservées et de très grand intérêt biologique. On distingue également des zones humides d'intérêt remarquables. Les voies d'eau constituent des lignes de force paysagère à valoriser sur le territoire sous différentes formes :

- Améliorer la fonctionnalité et la continuité écologique des cours d'eau.
- Connaître et préserver les zones humides et leur fonctionnalité.
- Reconquérir la qualité chimique des cours d'eau.

Par ailleurs, la ressource en eau n'est pas inépuisable. Ainsi, la gestion de l'eau est un facteur à prendre en compte dans l'aménagement de tout espace de vie selon les principes suivants :

- Concevoir des projets de développement compatibles avec les ressources en eau potable et protéger les captages.
- Assurer un assainissement des eaux usées et une adduction en eau potable adapté aux évolutions de la population.
- Economiser les ressources en eau potable par le choix de solutions techniques visant à réduire le gaspillage d'eau.

L'eau de pluie est une ressource gratuite et de qualité. Utilisée pour le jardin ou la maison, elle permet de réaliser de réelles économies d'eau potable et de faire un geste pour l'environnement. A l'échelle de la parcelle, la prise en compte de la gestion des eaux de pluie est essentielle. Les eaux pluviales peuvent être réutilisées à différentes fins suivant les autorisations administratives, pour servir par exemple à l'arrosage ou au lavage des automobiles, permettant ainsi une réutilisation de ces eaux et accessoirement une économie sur la consommation d'eau potable en agissant de la manière suivante :

- Collecter et réutiliser l'eau pluviale.
- Limiter l'imperméabilisation du sol.
- Gérer les eaux pluviales collectées sur les voiries et aires imperméabilisées puisqu'il existe aujourd'hui diverses solutions pour minimiser les surfaces imperméabilisées sur les terrains privés.

### *Permettre l'optimisation de la gestion des déchets et l'économie d'énergie*

La problématique « déchets » est une préoccupation actuelle forte. Les contraintes réglementaires vont vers une obligation de valoriser au maximum les déchets et de limiter les volumes à stocker en décharges aux seuls déchets ultimes. Mieux gérer les déchets passe par une prise de conscience des « producteurs », mais également par une amélioration des modes de collecte et de traitement. L'objectif à atteindre est de produire moins et de mieux valoriser, afin de réduire la production de déchets à la source.

La définition et la recherche des conditions du confort sont intimement liées à la volonté d'économie d'énergie et à la volonté de privilégier des solutions dites « passives » (portant sur la qualité du bâti), les protections solaires, l'inertie, la ventilation et le rafraîchissement



nocturne naturel. Il s'agit donc de limiter les consommations énergétiques et de développer le recours aux énergies renouvelables, en encourageant par exemple les déplacements alternatifs à la voiture individuelle, la production d'énergies renouvelables par logement, la rénovation thermique des bâtiments anciens, la bonne isolation de l'enveloppe du bâtiment et la performance énergétique aux dernières normes en vigueur.



### 3.4. Enjeu #4 : Garantir des services d'accueil et d'animation de qualité

Le maintien d'une offre d'animation et de qualité de services sur la Haute Comté reste une priorité. Dans les années à venir, il sera encore nécessaire de faire des efforts pour :

#### *Pérenniser les dispositifs d'animation en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse*

La Communauté de Communes se caractérise par l'importance de son action en matière d'accueil petite enfance, d'animation péri et extrascolaire et d'organisation des nouvelles activités pédagogiques. L'intérêt de ces actions est reconnu, il s'agira à la fois d'évaluer les dispositifs en cours pour redéfinir les contours d'un nouveau contrat, mieux articuler l'action confiée à plusieurs structures et surtout, intégrer des réponses adaptées aux nouveaux besoins (élargissement de l'action du RPAM, création de lieux adaptés sur Bouligney, puis Saint-Loup-sur-Semouse, adaptation des points multi accueil, développement de nouvelles actions en direction des adolescents et des jeunes en tout point du territoire, implication des parents, des jeunes dans la vie citoyenne animations locales, ouverture des collèges à d'autres usages et services,...).

#### *Conforter l'offre éducative locale*

La Communauté de Communes se caractérise par son maillage éducatif qui propose une offre de la maternelle à des sections post baccalauréat. Aujourd'hui, la couverture du territoire est assurée et cohérente, néanmoins, la Communauté de communes et les communes doivent encore réfléchir aux évolutions et restructurations à prévoir du fait de la fluctuation des effectifs. Dans ce sens, il s'agira de s'assurer

de la prise en charge des élèves en tous points du territoire en lien avec les animations, d'ouvrir les collèges sur d'autres types d'accueil et animation, les rendre plus polyvalent et profiter de leur niveau et qualité d'équipement. Par ailleurs, il sera important de conforter les partenariats avec les deux Maisons Familiales et Rurales dans l'organisation de formations complémentaires permettant de prendre en compte les besoins définis par le territoire.

#### *Conforter le rôle de la Maison de Services aux Publics et Point Information Jeunesse*

La MSAP-PIG, est devenue le lieu incontournable pour l'ensemble des habitants, des jeunes, aux plus âgés, des demandeurs d'emploi, des porteurs de projets, des actifs désireux de venir s'installer dans la Haute Comté. Elle doit être le lieu support de l'animation en faveur de l'ensemble des services, de l'emploi, la formation et l'insertion. Il est important de continuer de soutenir son action. Cela passe par un renforcement des actions menées en lien avec les attentes du territoire et des partenariats avec les structures et institutions qui œuvrent dans ces domaines et de son ancrage territorial avec le renforcement de l'accueil sur Vauvillers,...

#### *Garantir la présence des services de santé*

La question de la santé est maintenant investie dans le cadre du Contrat Local de Santé, porté par le Pays des Vosges Saônoises. La Communauté de Communes doit être le relais de mise en œuvre des actions qui en découle et s'assurer de la bonne prise en charge de l'évolution des problématiques santé la concernant par les dispositifs mis en place. Par ailleurs, elle devra chercher à organiser l'accueil des professionnels de la santé en leur proposant des lieux adaptés et en les incitant à développer de véritables projets de santé. Il s'agit de



proposer des outils adaptés et modernes pour conforter l'attractivité du territoire et les inciter à venir s'y installer.

### *Renforcer le rôle d'accueil touristique*

La Communauté de Communes doit assurer son rôle d'acteur principal en matière d'animation touristique en s'appuyant à la fois :

- Sur le réseau de points d'accueil touristique (Fougerolles, Vauvillers, Saint-Loup-sur-Semouse et Passavant-la-Rochère,...) pour assurer un niveau d'accueil, de communication et d'information, mais aussi assurer la mobilisation des prestataires, les professionnaliser en vue de les intégrer dans les produits touristiques, organiser la signalétique, ...
- Sur l'OTSI de Luxeuil-les-Bains pour s'ancrer sur la vitrine des Vosges du Sud, sa dynamique de promotion, de commercialisation et de communication.

### *Renforcer la qualité de la vie associative*

La Communauté de Communes devra renforcer son action en matière d'animation :

- Culturelle, en soutenant la création et l'expression artistique, l'organisation d'activités (musique, danse, théâtre, cinéma,...), la mobilisation des forces vives locales, l'accompagnement des réseaux d'animations locaux, la recherche de solutions à l'inadaptation des locaux pour la diffusion. Il s'agira de poursuivre l'incitation des associations locales à s'intégrer dans une programmation culturelle de la Haute Comté, encore à construire.
- Sportive, en assurant la qualité des dispositifs existants, diversifiant les lieux de pratique sportive, définissant les

conditions de création de nouveaux lieux de pratique, adaptés aux besoins.

- Loisirs, en assurant un accompagnement des associations locales et les incitant à participer à des animations dépassant le niveau communal...

### *Adapter l'offre de transport*

En matière de mobilité, le territoire est irrigué par le réseau départemental qui permet une accessibilité nord-sud aisée (notamment à l'est), plus complexe dans la transversale entre l'ouest et l'est du territoire. Il bénéficie d'une desserte ferroviaire efficace mais située en limite est du territoire. On constate des flux domicile-travail témoins d'un bassin d'emploi globalement inscrit dans une complémentarité avec les territoires voisins de Luxeuil, Vesoul et du sud des Vosges. La CCHC profite aussi d'une offre en matière de mobilités ludiques étoffée, tant d'un niveau local (chemins et sentiers de randonnées, VTT, boucles cyclistes,...) que régional, avec la véloroute Charles le Téméraire. A l'avenir, les enjeux sur la mobilité reposent sur les points suivants :

- Anticiper la réalisation de mise à 2x2 voies de la RN57 sur le territoire, et les perspectives en matière de nouvelles mobilités (covoiturage, autopartage, transport à la demande,...).
- Maintenir une offre de circuits de mobilités récréatives touristique et de loisirs.
- Identifier et résorber les problématiques de stationnement en cœur de bourgs.
- Consolider le seul pôle ferroviaire du territoire autour de la gare d'Aillevillers.
- Dynamiser les connexions douces entre les communes.



*Mettre l'homme au cœur du projet, comme garant de la qualité territoriale*

La Haute Comté, au regard des actions qu'elle mène, doit continuer d'affirmer un niveau d'exigence en matière de développement durable, mobiliser les élus et les habitants autour des grands défis de demain et de leurs impacts locaux. Elle pourrait jouer un rôle important en matière d'éducation à l'environnement, à l'éco-citoyenneté, en s'appuyant sur les acteurs locaux pour mener à bien l'ambition de son projet de territoire. Elle devra sensibiliser l'ensemble des forces vives à s'impliquer dans le projet de territoire. Enfin, elle devra aider les communes à s'investir dans les réflexions en matière d'habitat et d'urbanisme durable.



### 3.5. Enjeu #5 : Assurer une solidarité entre les habitants et entre les communes

La présence de services de qualité doit permettre de garantir des réponses solidaires aux besoins de certains publics liés :

- Au vieillissement de la population en incitant à l'amélioration de l'adaptation des logements, l'adaptation des dispositifs de maintien à domicile, l'amélioration de l'information sur les services existants, l'accès aux structures d'accueil, de santé... L'offre de santé est encore bien ancrée, mais elle doit être adaptée, notamment en fonction du public âgé (soins à domicile, aides-soignantes...).
- Aux difficultés sociales rencontrées par certaines personnes et familles vivant dans des conditions difficiles qui nécessitent de conforter les actions et dispositifs mis en place en matière d'accompagnement et d'aide, mais également d'hébergement et de logement.
- À l'emploi, en mobilisant les dispositifs, notamment en faveur des jeunes, en renforçant les parcours d'insertion développés au niveau départemental et en organisant des outils à l'échelle locale, en appui avec les structures existantes... Dans ce sens, le développement de l'économie sociale et solidaire est une opportunité...
- À la mobilité, en confortant des systèmes de transports adaptés aux besoins des publics isolés, handicapés.
- À l'accessibilité aux services, aux lieux publics, aux équipements mais également l'accessibilité aux événements et équipements du territoire
- Au logement, notamment, pour les personnes et familles qui vivent dans des conditions précaires, dans des logements

indignes en leur proposant des réponses en termes de relogement et de traitement des situations.

Une réflexion menée sur ces différents champs pourrait déboucher sur la création d'un centre intercommunal d'action sociale, véritable service à la population.

Pour cela, le Projet de Territoire doit permettre d'assurer complètement les solidarités entre les communes pour, à la fois, les aider à organiser les conditions de leur développement, de leurs habitats, à adapter leurs équipements, leurs écoles et autres services péri scolaires, valoriser leurs potentiels, mobiliser l'ensemble des services communautaires existants,...

Aujourd'hui, le territoire de la CCHC est fractionné en 2 entités distinctes qui se tournent le dos :

- Est : passé industriel très fort en Haute-Saône, avec la présence de pôles urbains majeurs (Saint-Loup-sur-Semouse, Fougerolles, Corbenay dans une moindre mesure)
- Ouest : sentiment de « désert » avec 2 bourgs excentrés qui émergent (Passavant-la-Rochère et Vauvillers)

L'objectif premier est de faire fonctionner les 2 entités ensemble et de les rendre complémentaires.

**Le Projet de Territoire doit chercher à atténuer progressivement les fractures territoriales, entre l'est et l'ouest du territoire, entre les villes et les villages, qui persistent encore.**



